Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aigle : la liberté d'expression a été censurée

Alors que la Fête des Vignerons battait son plein, le syndicat SIB a demandé à la commune d'Aigle, le 27 juillet 1999, l'autorisation de donner un petit spectacle de rue le 3 août sur le thème " Les oubliés de la vigne ". Le refus de la Municipalité a suscité une interpellation de la députée Suzi Dulex sur la liberté d'expression. Le Conseil d'Etat répond que la décision des autorités aiglonnes équivaut à une censure et l'a fait savoir à la commune.

La Municipalité a refusé cette autorisation pour le motif "qu'en pleine Fête des Vignerons, il paraît inapproprié de présenter un spectacle et de vendre une brochure, dont le titre, Les oubliés de la vigne , risque de créer des problèmes entre les divers partenaires viticoles". Le SIB, qui avait déjà donné ce spectacle dans d'autres localités, sans problèmes, l'a néanmoins présenté le 3 août. L'intervention de la police y a mis un terme. Ces faits ont eu un large écho médiatique.

L'examen de cette affaire a montré que la décision municipale a été a été prise pour des motifs d'opportunité, sans respecter la liberté d'expression garantie par l'ordre constitutionnel fédéral, répond le Conseil d'Etat. Dans la réalité, elle était le fait du syndic qui n'avait pas attendu la prochaine séance de la municipalité. Le Conseil d'Etat relève qu'il n'est pas admissible qu'une autorité prenne en considération le seul contenu du spectacle pour fonder une décision négative. Il l'a fait savoir aux autorités aiglonnes dans un courrier daté du 24 novembre.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 novembre 1999

Jean-François Bastian, DIRE, 021 316.40.04 Isabel Balitzer-Domon, DIRE, 021 316.40.62, 079 310.84.27